EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2026

Le 17 septembre 2026, à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, dûment convoqué le 10 septembre 2026 s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2026-138

OBJET : CLOTURE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDIT DE PAIEMENT N° 2018-PAL-002 RELATIVE A L'AMENAGEMENT DE LA ZONE DE LOISIRS DU PLAN D'EAU D'APT (OP 98)

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 39 - PROCURATIONS : 7 - VOTANTS : 46

Présents :
APT : M. Cédric MAROS, M. Frédéric SACCO, Mme Gaëlle LETTERON, M. El Hadji NDIOUR, Mme Isabelle NOTARIANNI, M. Emmanuel LAURO, Mme Charlotte KHALFAOUI, M. Laurent COSTAGLIOLA-DI-FIORE, Mme Ines MAYSTRE, M. Patrick BONNET, Mme Roxane DALMASSO, M. Christophe CARMINATI, Mme Céline CELCE
AURIBEAU : M. Roland CICERO
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT représenté par Mme Cécile CHEVALIER
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD représenté par M. Gilles MARSETTI
CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL
GARGAS : M. Patrick SIAUD, M. Pierre MARTIN, Mme Justine ESCHENBRENNER
GIGNAC : M. Christophe MEZARD
GOULT : Mme Christine FLORENT
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Bruno PITOT
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET
LIOUX : M. Patrice FOURNIER
MURS : M. Alexandre BERGODAA
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY
RUSTREL : M. Guillaume JEAN
SAIGNON : M. Jean-Pierre BOYER
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT, Mme Sandrine ISSON, Mme Sophie DELAYE, M. Marc RICHARDOT
SIVERGUES : Mme Martine CALAS représentée par Joëlle BLEUET
VIENS : M. Frédéric ROUX représenté par Mme Danièle PERRONE
VILLARS : M. Thomas SAMPIETRO

Absents :
APT : Mme Laure KALTENBACH-FOURNIER
GARGAS : Mme Florence QUAGHEBEUR

Procurations :
APT : M. Jean AILLAUD donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, Mme Dominique SANTONI donne pouvoir à Mme Charlotte KHALFAOUI, Mme Janet GUEVEL TAVOLINI donne pouvoir à M. Christophe CARMINATI
BUOUX : M. Patrice HIVERT donne pouvoir à M. Jean-Pierre BOYER
MÉNERBES : M. Patrick MERLE donne pouvoir à Mme Christine FLORENT
ROUSSILLON : M. Patrick ICARD donne pouvoir à Mme Gisèle BONNELLY
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE donne pouvoir à M. Gilles RIPERT

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20260917-2026-138-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-3,

Vu, l'instruction codificatrice M57,

Vu, la délibération n°CC-2018-71 en date du 12 avril 2018 approuvant l'Autorisation de Programme - Crédits de paiement (AP/CP) n° 2018-PAL-002 pour l'aménagement de la Zone de Loisirs du Plan d'eau à Apt, d'un montant de 3 085 000 €,

Vu, la délibération n°CC-2020-97 en date du 23 juillet 2020 portant modification n°1 de l'AP/CP n°2018-PAL-002 relative à l'aménagement de la Zone de Loisirs du Plan d'eau à Apt, d'un montant de 3 993 000 €,

Vu, le règlement budgétaire et financier pour la gestion des AP/CP voté par la délibération n°CC-2022-38 en date du 17 mars 2022,

Vu, la délibération n°CC-2022-60 en date du 14 avril 2022 portant modification n°2 de l'AP/CP n°2018-PAL-002 relative à l'aménagement de la Zone de Loisirs du Plan d'eau à Apt, d'un montant de 4 023 705,00 €,

Vu, la délibération n°CC-2023-37 en date du 13 avril 2023 portant modification n°3 de l'AP/CP n°2018-PAL-002 relative à l'aménagement de la Zone de Loisirs du Plan d'eau à Apt, d'un montant de 4 063 455,11 €,

Considérant, que l'opération 98 relative à l'aménagement de la Zone de Loisirs du Plan d'eau d'Apt est terminée. Il est nécessaire de procéder à la clôture de l'autorisation de programme N° 2018-PAL-002 pour un montant total de 3 967 246,54 €.

Il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir en délibérer.

L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OUÏ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

À l'unanimité,

Approuve, la clôture de l'autorisation de programme / crédit de paiement N° 2018-PAL-002 relative à l'aménagement de la Zone de Loisirs du Plan d'eau d'Apt (OP 98),

Autorise, le Président à signer tout document en application de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,
Mme Ines MAYSTRE

Le Président,
M. Gilles RIPERT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Mise en ligne le : 30/09/2026

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20260917-2026-138-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026